

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, MM. BONHOMME, MAGNIN, Mmes LEFEBVRE, LAVEDIAUX, ROUSSILLON, MM. PINGUET, LABREURE, Mmes PARISSSE, WEGRZYN, DOS SANTOS et M. MINY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme FERRANDON, M. BARLAND.

Absent : M. LIMOGES.

Madame ROUSSILLON a été nommée secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

**Compte de gestion :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2021. Visé et certifié conforme par la Trésorerie de Montluçon, il n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

**Compte administratif :**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif pour l'exercice 2021 qui présente un excédent de fonctionnement de 320 997,63 € et un excédent d'investissement de 9 592.96 €.

**Affectation des résultats 2021 :**

L'excédent de fonctionnement de 320 997,63 € est affecté, pour 239 916,04 € à l'article 1068 (recette d'investissement), et 81 081,59 € à l'article 002 (recette de fonctionnement).

**Vote des taxes 2022 :**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux de 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,87 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.85 %

**Vote de subventions :**

Le conseil municipal vote des subventions à divers organismes ou associations, principalement communales.

Association sportive du collège	200 €
Coopérative de l'école primaire	800 €
Coopérative de l'école primaire – aide au voyage	600 €
Foyer socio-éducatif du collège	800 €
Les Galopins de Doyet	200 €
D.D.E.N.	50 €

La prévention routière	50 €
Section locale des donneurs de sang	100 €
Club pour un Age d'Or	500 €
Association communale de chasse agréée	200 €
Doyet basket club	640 €
Pétanque doyétoise	270 €
Tennis club doyétois	180 €
Bézenet Doyet football	750 €
Groupement des louvetiers de l'Allier	200 €

### **Budget primitif 2022 :**

Le budget primitif 2021 qui s'équilibre à 1 189 084,10 € en fonctionnement et à 739 526,10 € en investissement est adopté à l'unanimité.

### **Proposition de jumelage :**

La proposition de jumelage reçue de Madame le Maire de Mulegé (Basse Californie du Sud, Mexique) va être approfondie afin de donner une réponse dès que possible.

### **Collège Ferdinand Dubreuil :**

Le conseil municipal donne son accord par 13 voix (1 voix contre), pour que Madame le Maire engage des négociations avec les services du Conseil Départemental pour un éventuel transfert du Collège Ferdinand Dubreuil.

### **Aménagements à la salle Delta – Demande d'aide financière :**

Les douches des vestiaires de la salle Delta vont être changées, ainsi que la cuisinière pour un montant total HT de 4 537,85 €. Une subvention au titre des fonds de concours pour « tout type d'investissement (travaux et matériels) » sera demandée à Commeny Montmarault Nérès Communauté.

Madame le Maire donne lecture de courriers et informations diverses :

- Association des amis d'Emile Guillaumin : le conseil municipal ne souhaite pas donner son nom à un lieu ou une rue de la commune.
- Une animation pour la journée de l'abeille sera organisée par la commission « évènementiel » les 20 et 21 mai prochain.
- Bruno LABREURE fait un compte-rendu de la dernière assemblée du SICTOM.
- Joëlle LAVEDIAUX indique qu'il conviendrait de tailler l'arbre situé dans la haie à proximité de la zone de tir du feu d'artifice du 13 juillet.
- Pascal MAGNIN précise que l'ouverture de la pêche à l'Etang de la Planche a été fixée au samedi 9 avril. Des table et banc supplémentaires vont être installés dans la zone récemment aménagée.
- Pierre-Henri BONHOMME précise que la nouvelle tondeuse sera livrée jeudi 7 avril.

Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.